

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°90 du 10 novembre 2017

Sommaire chronologique

Décision BFC n° 2017-46 DS Agences du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences----- 3

Décision BFC n° 2017-47 DS IPR du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 31

Décision BFC n° 2017-48 DS DR du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale ----- 48

Décision BFC n° 2017-49 DS PTF du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des plates-formes régionales de production ----- 64

Décision DSI n° 2017-07 du 6 novembre 2017

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information----- 68

Décision ARA n° 2017-39 DS PTF du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire----- 83

Décision ARA n° 2017-40 DS DR du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale ----- 87

Décision ARA n° 2017-41 DS DT du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales ----- 100

Décision ARA n° 2017-42 DS Agences du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences ----- 103

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision ARA n° 2017-43 DS IPR du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 121

Décision Co n° 2017-03 DS DR du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la direction régionale ----- 140

Décision PdL n° 2017-29 CPLU du 9 novembre 2017

Composition de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Pays de la Loire ----- 148

Décision PdL n° 2017-30 DS Agences du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences ----- 150

Décision PdL n° 2017-31 DS IPR du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables ----- 170

Décision PdL n° 2017-32 DS PTF du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ----- 180

Décision BFC n° 2017-46 DS Agences du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Catherine Bompy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord

- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,

- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,

- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt, monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole

- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons le Saunier-Champagne
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle,
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt , jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérard Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains

- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,

- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017

- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,

- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude

- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers, madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt

A l'article 3 :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017

- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Héléne Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe d'agence de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,

- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Farid Anajguar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,

- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficiaires de la délégation visée au 1) :

- madame Catherine Bompjy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,

- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchère, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,

- madame Nathalie Wardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,

- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise

- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017

- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle, jusqu'au 30 novembre 2017

- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt , jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains

2) Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,

- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise

- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le -Saunier Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt

- monsieur G rald Vieillard, responsable d' quipe de p le emploi Lure H ricourt
- monsieur David Contejean, responsable d' quipe de p le emploi Lure H ricourt
- monsieur Christian Lochard, r f rent r glementaire et applicatifs de p le emploi Lure H ricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d' quipe de p le emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d' quipe de p le emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, r f rent r glementaire et applicatifs de p le emploi Gray
- madame Ga lle Giboulet, responsable d' quipe de p le emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d' quipe de p le emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, r f rent r glementaire et applicatifs de p le emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Fr d rique Chevalier, responsable d' quipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d' quipe p le appui au r seau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, r f rent r glementaire et applicatif contr le de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, r f rent r glementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme r gionale de production Besan on Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme r gionale de production Besan on Belfort
- monsieur R my Maisonnave, responsable activit s mutualis es de Besan on Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d' quipe contr le de la recherche d'emploi des plates-formes r gionales de production Besan on Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, r f rent r glementaire et applicatif de la plate-forme r gionale de production Besan on Belfort

§ 3 – Admission en non-valeur

D l gation permanente de signature est donn e aux personnes d sign es, ci-apr s, pour, au nom du directeur r gional de P le emploi Bourgogne-Franche-Comt  dans les conditions et limites fix es par les textes l gislatifs, r glementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y aff rentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop vers es par P le emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarit  pr vu   l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionn s   l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec P le emploi une convention de gestion, irr couvrables ou non recouvr es, lorsque le montant de ces prestations est inf rieur ou  gal   650 euros :

- madame Gis le Grenette, directrice de p le emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de p le emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de p le emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de p le emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de p le emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de p le emploi Montbard/Ch tillon,
- monsieur Jo l Bruchon, directeur de p le emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de p le emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de p le emploi M con,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de p le emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de p le emploi Digoin,
- madame Claire Nomblot, directrice de p le emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de p le emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de p le emploi Louhans/Tournus,
- madame S verine Dutreix, directrice de p le emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de P le emploi Sens,
- madame S verine Coffre directrice de p le emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de p le emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de p le emploi Nevers,

- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017

- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017

- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,

- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude

- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article 7 – Abrogation

La décision BFC n° 2017-43 DS Agences du 4 septembre 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 30 octobre 2017.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2017-47 DS IPR du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bourgogne et de Pôle emploi Franche-Comté,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Macon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Muriel Lippmann, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne
- madame Catherine Bompuy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon saint-Cosme,
- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme

- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Héléne Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-Sur-Loire
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,

- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle

- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe - Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration,

établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Catherine Bompuy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélia Gandre, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchère, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon saint-Cosme,

- madame Mireille Grandvaux, chargée de projet, en appui ELD de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Christophe Jugeau, responsable déquipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,

- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-Sur-Loire
- madame Sophie Echantillon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Corinne Lucon, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise

- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle , responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul

- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or,
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Muriel Lippmann, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,

3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,

2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plateformes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Joëlle Camus, directrice des plateformes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Michel Beau, chargé de mission à la direction territoriale Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale Yonne,
- madame Nancy Holleville, chargée de mission la direction territoriale Saône et Loire,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous

réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,

2) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou d'aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plateforme prestations formation Dijon Chalon, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous

quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision BFC n° 2017-44 DS IPR du 4 septembre 2017 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 30 octobre 2017.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne- Franche-Comté

Décision BFC n° 2017-48 DS DR du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Luc-Michel Horak, médiateur
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable du service gestion administrative du personnel et paie
- madame Christine Clémencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences
- madame Cindy Rémy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Alina Champion, responsable de service accompagnement managérial
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Sarah Jeantet, responsable du service communication
- madame Corinne Lecot, responsable du service partenariat
- monsieur Jérôme Besançon, adjoint au responsable du service partenariat
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie et coordination programmes projets
- monsieur Joël Le Ray, responsable ad intérim du service gouvernance et relations extérieures
- madame Bénédicte Chatelain, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité,
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- monsieur Mickaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- monsieur Michel Pouget, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Magali Amiel, responsable du service réglementaire et applicatifs et déploiement
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur du pilotage et analyse de la performance, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Sylvie Debreuve, responsable du service ingénierie, formations prestations
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et engagement de service
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de ses attributions, les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- madame Sylvie Demogeot, service qualité de vie au travail

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI

- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, relatifs aux frais de restauration et de réception, d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone, jusqu'au 31 octobre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle, à compter du 1^{er} novembre 2017
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt, à compter du 1^{er} novembre 2017
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray

- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, jusqu'au 31 octobre 2017
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle Audincourt,
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Luc-Michel Horak, médiateur
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable du service gestion administrative du personnel et paie
- madame Christine Clémencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences
- madame Cindy Rémy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Alina Champion, responsable de service accompagnement managérial
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Sarah Jeantet, responsable du service communication
- madame Corinne Lecot, responsable du service partenariat
- monsieur Jérôme Besançon, adjoint au responsable du service partenariat
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie et coordination programmes projets
- monsieur Joël Le Ray, responsable ad intérim du service gouvernance et relations extérieures
- madame Bénédicte Chatelain, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- monsieur Mickaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- monsieur Michel Pouget, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Magali Amiel, responsable du service règlementaire et applicatifs et déploiement
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur du pilotage et analyse de la performance, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Sylvie Debreuve, responsable du service ingénierie, formations prestations
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et engagement de service
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations
- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale de Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public (sauf les ruptures conventionnelles du contrat de travail), à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

§ 3 Délégation permanente est donnée à monsieur Sébastien Mauffré, responsable gestion administrative du personnel, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAÉ.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plateforme régionale de production Besançon Belfort

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Annie Quinsard, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Gaëlle Grenier-Soliget, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Elisabeth Baliset, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Marie-Christine Colleuil, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Anne Perreaut, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Adelina Lozano-Fidalgo, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Martine Gorret, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Sandra Jallet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Colette Dechaume, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Véronique Bourson, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Annick David, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Florence Millet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Fabienne Boivin, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu

avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les domaines pour lesquels ils ont délégation de signature, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de

la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Michel Pouget, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute

juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Article 19 – Abrogation

La décision BFC n° 2017-45 DS DR du 7 août 2017 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 30 octobre 2017.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2017-49 DS PTF du 30 octobre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des plates-formes régionales de production

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités des plates-formes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant les plates-formes.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions,

- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon

Article 2 – Bons

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions,

- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Véronique Berçot, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Eric Bolomey, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Touriya Rezki, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nora Jeanney, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Martine Veleur, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nathalie Bancel, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Christophe Papret, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Jessie Bardey, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nathalie Belot, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Christelle Gardet-Jacques, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Dalila Gasser, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Catherine Margiotta, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Laurence Millot, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Madeleine Oyono-Meye, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Monique Renauld, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nadine Pré, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Martine Pruneaux, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nadine Galliot, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Sylvie Favier, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Frédérique Sochandamandon, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Lucie Janier-Dubry, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Mireille Noël, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Michel Bardot, plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon
- madame Annie Marchand, superviseur accueil traitement téléphonique Dijon Chalon
- madame Patricia Puzenat, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Angélique Allexant, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Fabienne Amico, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Agnès Bouziat, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Nathalie Paupy, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Christine Damien, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Nicolas Merle, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Malika Messadi, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Christine Pouillot, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Cansever Saglam, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Pascale Prudhomme, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jérôme Delacroix, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Sandrine Robe, plate-forme régionale de production Dijon Chalon

- monsieur Thierry Dubrion, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Jennifer Mailly, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Amélie Gay, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Sébastien Voisin, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Dominique Battle, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Paula Cristante, plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rachel Breda, plate-forme régionale de production Dijon Chalon

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint chargé des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint chargé de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions :

- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article 4 – Territorialité

Les plates-formes ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 5 – Abrogation

La décision BFC n° 2017-34 DS PTF du 26 juin 2017 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 30 octobre 2017.

Frédéric Danel
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision DSI n° 2017-07 du 6 novembre 2017

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,

- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
 - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégués permanents

§ 1 Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Marion Biais, directrice en charge de la direction performance sociale
- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Franck Denié, directeur en charge de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Didier Di Marco, directeur de la direction fonctions d'appui et directeur ad interim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la direction offre de service
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur en charge de la direction opérations et services
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement.

§ 2 Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA réglementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service
- monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,

- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Caroline Comte, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Corinne Druerne, adjoint au directeur de la direction fonction d'appui au sein de la direction fonction d'appui, pilotage et support à l'organisation
- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service
- madame Laurence Roch, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services
- madame Martine Varipatis, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- monsieur Philippe Armand, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau Le Lez au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Nadja Balleur Le Blevec, responsable du département outils communs échanges de données et documents de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Alexandra Bohy, responsable du département provisionning et exploitation des environnements fabricants au sein de la direction opérations et services
- monsieur Jean-Pierre Bordes, responsable du département appui à la transformation au sein de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique

- monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,
- monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Hélène De Cossette, responsable du département coordination du plan projets au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Jean-Luc Donio, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- madame Véronique Dufour, responsable du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Thibaud Duverger, responsable du département gouvernance et performance DSI au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Majid Elyasmino, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI site Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hubert Faucher, responsable du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA réglementaire au sein de la direction offre de service
- monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département risques et AGS de la direction fonctions d'appui
- monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Jean-Marc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur François Girona, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Huchet, responsable du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- madame Martine Kauffmann, responsable du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- monsieur Laurent Lambert, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur François Lampe, responsable du département production éditique de la direction opérations et services
- madame Evelyne Lanceleur, responsable du département pilotage et missionnements au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation

- madame Catherine Magnat-Mornet, responsable du département gestion administrative paie et données sociales de la direction performance sociale,

- monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Tahar Mezlef, responsable du département offres et marque employeur de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Sophie Mollet, responsable du département coordination de l'évolution du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation

- monsieur Lionel Petiot, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Lionel Petitjean, responsable du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Aline Phimprachanh responsable du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale
- monsieur Christophe Piquer, responsable du département recherche d'emploi de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- monsieur Sylvain Poirier, responsable du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alain Rigaud, responsable du département finances de la direction fonction d'appui
- madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Jean-Marie Schmitt, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département développement des métiers au sein de la direction performance sociale
- madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- madame Michèle Tissier, responsable ad interim du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean Vidal, responsable du département recrutement mobilité et carrière de la direction performance sociale,
- madame Valérie Vidal, responsable du département conduite de la transformation de la DSPC au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Videau, responsable du département coordination de la gestion de portefeuille au sein de la direction offre de service
- monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Francis Wolff, responsable du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nadine Zanon, responsable du département gestion relations entreprises et aides de la direction entreprise, recrutement
- madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- monsieur Jean Michel Abela, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale et ergonomie de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Cherif Ankour, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et startup DSI du département Innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Azinala, responsable du pôle solutions métrologie et supervision du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Francis Benard, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Bernut, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle datacenter au sein de la direction opérations et services
- monsieur Philippe Bigeard, responsable du pôle production du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Bourrée, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Bronner responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Francis Buirey, responsable du pôle relation utilisateur 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Florent Castets, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS et stockage du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Brigitte Chantioux, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anne-Céline Chavassieux, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 2 3 et 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Grégory Danquerque, responsable du pôle support éditique du département production éditique de la direction opérations et services

- monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Nicolas Delahaye, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Diss, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Dutilleul, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité

- madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services

- monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences

- madame Valérie Filleau, responsable du pôle PMO plan projet du département conduite opérationnelle des projets de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- madame Claire Gallou, responsable du pôle architecture et trajectoire du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Goetz, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anissa Godard, responsable du pôle conduite de projet / conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Guinard, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Pascale Huet, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Séverine Jacob, responsable du pôle cohérence fonctionnelle du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Labarre, responsable du pôle CDG fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateur du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Johann Lardit, responsable du pôle services parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Lemoine, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation

- monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nathalie Manuel, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Hervé Marion, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Medbou, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Moiny, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3, 4 et 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Olivier Neau, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Sébastien Oblin, responsable du pôle pilotage des services éditique du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formations du département développement des compétences et formation au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,

- monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail de la direction performance sociale,
- monsieur Pierre Perrin, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peyruse Lafargue, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Queyreau, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité

- madame Elodie Richet, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Eric Rousseau, responsable du pôle bench et instrumentation du SI du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services

- monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Murielle Saurel, responsable du pôle développement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Christine Simon, responsable du pôle conception et fabrication du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur André Stambouliau, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Annabelle Veniel, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Viroulaud, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant
 - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher et de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Michel Brouant adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information et directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, dans la limite de ses attributions.

Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Philippe Dialinas, en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 - Direction adjointe achats

Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,

- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - o les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - o ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 – Ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à madame Marion Biais, directrice de la direction performance sociale à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 8 – Abrogation

La décision DSI n° 2017-05 du 21 juillet 2017 est abrogée.

Article 9 – Publication et entrée en vigueur

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 6 novembre 2017.

Laurent Stricher,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision ARA n° 2017-39 DS PTF du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité

Décide :

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 1 et § 2 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la plateforme, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous son autorité.

Article 2 – Placement et service des prestations

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 1, § 2 et § 3 pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et toutes instructions afférentes :

- signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) dues aux anciens salariés du secteur public et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et toutes instructions afférentes, signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi, d'un montant inférieur ou égal à 15 000 euros, si et seulement si l'engagement dans le logiciel de gestion a été réalisé par un autre agent.

Article 3 – Prestations indues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 1, § 2 et § 3 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

- 1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 5 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros,
- 2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 1, § 2 et § 3 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros

Article 4 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 5 § 1, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

Article 5 – Délégués

§ 1 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 alinéa 1), 3 § 1, 3 § 2 alinéa 2) et 4

- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Thérèse Carte, directeur adjoint des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire

§ 2 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 alinéa 1), 3 § 1, et 3 § 2 alinéa 2)

- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe de la plateforme de prestations des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Catherine Bonhoure, responsable d'équipe de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire

§ 3 Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 2 alinéa 1), 3 § 1, et 3 § 2 alinéa 2) et 4

- madame Michèle Kaminski, référent réglementaire et applicatif des plateformes des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire

§ 4 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 2 alinéa 2)

- madame Yvette Labonne, conseiller référent au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Valérie Mourgues, conseiller référent au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Valérie Ranvier, conseiller au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Emmanuelle Devaux, conseiller au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Eric Barrier, conseiller au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire
- madame Ouahida El Fekair, conseiller au sein de la plateforme de prestation des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire

§ 5 Bénéficient à titre permanent de la délégation mentionnée à l'article 3 § 2 alinéa 1)

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Patrick Ferrari, adjoint au directeur de la production centralisée

Article 6 – Territorialité

Les plateformes ayant toutes compétences sur l'ensemble des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par ces départements.

Article 7 – Abrogation

La décision ARA n°2017-11 DS PTF du 13 février 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2017-40 DS DR du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4, au § 5 et au § 6 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions, les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 et § 5 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et les correspondances avec ses partenaires institutionnels.

§ 4 Bénéficiaire des délégations visées au § 1, au § 2 et au § 3 du présent article :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées au § 1 et au § 3 du présent article :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- madame Hélène Biabaut, adjoint au DRA en charge des opérations
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

§ 6 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- monsieur Didier Barraud, responsable de service comptabilité finances
- monsieur Christian Berthomier, responsable de service développement économique
- monsieur Jacky Bonnegent, responsable de service relations instances paritaires
- madame Laurence Bonzi, responsable de service formation
- monsieur Christophe Bouchet, adjoint au directeur des opérations – métiers
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de service appui managérial
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Guy Carrillo, responsable de service emploi carrières
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Nadine Delage, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service formation
- madame Catherine Deschanel, responsable de service appui réseau pour le département du Rhône

- monsieur Michel Descloux, responsable de service relations sociales
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur
- monsieur Patrick Ferrari, adjoint au directeur de la production centralisée
- monsieur François Ferrer, responsable de service qualité de service
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Laëtitia Gabreau, responsable de service stratégie
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux

- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques, études, évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de service déploiements de projets

- monsieur José Juarez, responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux

- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- monsieur Rémy Large, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie

- monsieur Thibaud Leclerc, adjoint au responsable de service informatique utilisateurs

- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction stratégie et communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur François Lucet, adjoint au responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- madame Anne Mancini, responsable de service appui réseau pour les départements du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Allier et du Puy de Dôme
- madame Céline Morard Lemoigne, responsable de fonction développement RH et GPEC
- madame Christine-Luce Mouls, responsable de service informatique utilisateurs
- madame Florence Olivier, adjointe aux responsables de service relations sociales et conditions de travail
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jean-Michel Priouret, responsable sécurisation des parcours
- madame Christine Récla, responsable de service contrôle de gestion
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières,
- monsieur Claude Serretta, responsable de service demandeurs d'emploi
- monsieur Christophe Simonin, responsable de fonction accompagnement du changement et projet RH
- madame Stéphanie Stoltz, responsable de service communication
- monsieur Serge Venditelli, responsable de service relations institutionnelles

§ 7 Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures et à monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres des instances paritaires régionales.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- madame Hélène Biabaut, adjoint au DRA en charge des opérations
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- monsieur Didier Barraud, responsable de service comptabilité finances
- monsieur Christian Berthomier, responsable de service développement économique
- monsieur Jacky Bonnegent, responsable de service relations instances paritaires
- madame Laurence Bonzi, responsable de service formation
- monsieur Christophe Bouchet, adjoint au directeur des opérations – métiers
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de service appui managérial
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Guy Carrillo, responsable de service emploi carrières
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Nadine Delage, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service formation
- madame Catherine Deschanel, responsable de service appui réseau pour le département du Rhône
- monsieur Michel Descloux, responsable de service relations sociales
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur
- monsieur Patrick Ferrari, adjoint au directeur de la production centralisée
- monsieur François Ferrer, responsable de service qualité de service
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Laëtitia Gabreau, responsable de service stratégie
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques, études, évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés
- madame Hélène Hennebelle, responsable de service déploiements de projets
- monsieur José Juarez, responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- monsieur Rémy Large, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie
- monsieur Thibaud Leclerc, adjoint au responsable de service informatique utilisateurs
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction stratégie et communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur François Lucet, adjoint au responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- madame Anne Mancini, responsable de service appui réseau pour les départements du Cantal, de la Loire et de la Haute-Loire
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service appui réseau pour les départements de l'Allier et du Puy de Dôme
- madame Céline Morard Lemoigne, responsable de fonction développement RH et GPEC
- madame Christine-Luce Mouis, responsable de service informatique utilisateurs
- madame Florence Olivier, adjointe aux responsables de service relations sociales et conditions de travail
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jean-Michel Priouret, responsable sécurisation des parcours
- madame Christine Récla, responsable de service contrôle de gestion
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières,
- monsieur Claude Serretta, responsable de service demandeurs d'emploi
- monsieur Christophe Simonin, responsable de fonction accompagnement du changement et projet RH
- madame Stéphanie Stoltz, responsable de service communication
- monsieur Serge Venditelli, responsable de service relations institutionnelles

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accords-cadres de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Arlette Blancher-Schroeder, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge des finances et gestion
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- monsieur José Juarez, responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Patrick Pin, adjoint au DRA administration, finances, gestion en charge du pilotage et gestion du patrimoine

Article 5 – Autres contrats

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Section 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

Article 7 – Délais de remboursement

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Marie Dessemme, responsable de service médiateur

Article 8– Remise de dette

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint administratif et financier
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Bénéficie des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux

Article 9 – Admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux et à monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la présente décision, à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail, est donnée à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale, est donnée à :

- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, directeur du développement économique et du partenariat
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Nathalie Péquignot, chef de projet territorialisation
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 13 – Contentieux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans la limite des attributions de leur service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Mireille Laboureau, responsable de service adjoint prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Ryon, juriste
- madame Sandrine Fayolle, juriste
- madame Claire Trémouilhac, juriste
- madame Claudie Saux, juriste
- monsieur Cyril Bonnet, service prévention des fraudes
- monsieur Vincent Boulard, service prévention des fraudes
- madame Myriam Boussard, service prévention des fraudes

- monsieur Thierry Cat, service prévention des fraudes
- monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
- monsieur Stéphane Coulomb, service prévention des fraudes
- madame Sandrine Dagnaud-Genard, service prévention des fraudes
- madame Valérie Dignoire, service prévention des fraudes
- madame Sylvie Dubosclard, service prévention des fraudes
- monsieur Gilles Gallo, service prévention des fraudes
- monsieur Lionel Kaluza, service prévention des fraudes
- monsieur Olivier Prudhomme, service prévention des fraudes
- madame Muriel Salomon-Gagnaire, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes
- madame Delphine Villanova, service prévention des fraudes
- madame Christine Bano, service contentieux
- monsieur Fabrice Blanchard, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Delphine Clair, service contentieux
- madame Marie-Estelle Jacquemart, service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Marie Menue, service contentieux
- madame Jessica Mémong Minkoulou-Abe, service contentieux
- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Samuel Renaud, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux
- madame Véronique Viallet, service contentieux

Article 14 – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable service prévention des fraudes

- madame Mireille Laboureau, responsable service adjoint prévention des fraudes,

Section 7 – Divers

Article 15 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer au respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, à :

- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité

Chaque délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 16 – Abrogation

La décision ARA n° 2017-33 DS DR du 1^{er} septembre 2017 est abrogée.

Article 17 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2017-41 DS DT du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements à l'intérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la Drôme-Ardèche y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km dans les régions Provence Alpes Côte-d'Azur et Languedoc Roussillon et pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km au-delà de la frontière,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements à Paris,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- 3) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention.

Article 3 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois,

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 5 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de porter plainte sans

constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 à titre permanent :

- monsieur Vincent Panisset, directeur territorial Ain et Savoie
- monsieur Eric Schall, directeur territorial Allier ad interim,
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial Drôme-Ardèche
- madame Lucyane Bécart, directrice territoriale Haute-Savoie
- madame Bénédicte Brugière-Kada, directrice territoriale Isère
- monsieur Luc Darmais, directeur territorial Loire, directeur territorial Haute-Loire-Cantal ad interim
- monsieur Christian Bel, directeur territorial Puy-de-Dôme,
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial Rhône

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Martine Demont, directrice territoriale déléguée Ain et Savoie
- monsieur Philippe Fournier, directeur territorial délégué Drôme-Ardèche
- monsieur Wilfried Faure, directeur territorial délégué Drôme-Ardèche
- monsieur Alexandre Castellet, directeur territorial délégué Haute-Savoie
- monsieur Christian Engeldinger, directeur territorial délégué Haute-Savoie
- madame Myriam Cholvy, directrice territoriale déléguée Isère,
- madame Cécile Gall, directrice territoriale déléguée Loire
- madame Aurélie Maurel, directrice territoriale déléguée Haute-Loire
- madame Michèle Nucci, directrice territoriale déléguée Isère
- monsieur Christophe de Menthon, directeur territorial délégué Rhône
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale déléguée Rhône
- monsieur Jérôme Faure, directeur territorial délégué Puy de Dôme,
- monsieur Sébastien Faure-Rouquié, directeur territorial délégué Cantal
- madame Delphine Vidal, directrice territoriale déléguée Rhône
- monsieur Alain Brasquies, chargé de mission au sein de la direction territoriale Allier,
- monsieur Xavier Baillon, chargé de mission au sein de la direction territoriale Haute-Loire/Cantal
- madame Christine Gozdala, chargée de mission au sein de la direction territoriale Puy-de-Dôme

Article 7 – Abrogation

La décision ARA n° 2017-32 DS DT du 1^{er} septembre 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2017-42 DS Agences du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- -1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- -2) aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;

- les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

§ 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 5 – Prestations en trop versées

§ 1 Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences ou en plateforme de production traitement centralisé, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de signer, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 6 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
- monsieur Ludovic Venet, directeur ad interim au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Thierry Pottier, directeur au sein de l'agence de Thoiry
- madame Méline Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- monsieur Gilles Vantornout, directeur au sein de l'agence de Grenoble Allié
- madame Odile Semet, directrice au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble Musset
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Céline Hondareyte, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Catherine Dallègre, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond

- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucieux
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jeanmichel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- monsieur Yann Métais, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu,
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sandrine Vasina, directrice ad interim au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches
- madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire

- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Boris Surjon, directeur au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Gisèle Ruelle, directrice au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Huguette Teysot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Denis Vareille, directeur ad interim au sein de l'agence de Saint-Flour

§ 2 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3 § 1 et 5 :

- madame Marie Saïeva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Pascale Blanc-Bresse, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
 - madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
 - monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
 - madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
 - madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
 - madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
 - monsieur David Chabal, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte
 - madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
 - monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
 - madame Cécile Cecchetto, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Briffaut
 - monsieur Cédric Fayol, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Hugo
 - madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
 - monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
 - madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
 - madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - madame Isabelle Liétard, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
 - madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
 - madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
 - monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
 - madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
 - monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
 - monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
 - madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
 - monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
 - madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
 - madame Annick Chovet Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
 - monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
 - monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
 - madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
 - madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
 - madame Marielle Geai, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Bollier
 - madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon-Confluence
 - madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
 - madame Emmanuelle Cartellier Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Part-Dieu
 - monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
 - madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
 - madame Nathalie Comte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
-
- monsieur Jean-Michel Le Goff, directeur adjoint au sein de l'agence de Tarare

- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy

- madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-enVelay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-enVelay
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Lydie Aurignac, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol
- monsieur Christophe Mondière, directeur adjoint au sein de l'agence de Chamalières
- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Emmanuelle Roigt, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 5 :

- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux, point relais Miribel
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Amandine Gaude, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux

- monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Eric Perdriol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Sébastien Point Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Aubert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Stéphane Pérez
- , responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine

- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Patricia Gebel Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Isabelle Facomprez-Blanquart, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Philippe Urvoa, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Christelle Berthelon Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Frédérick Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Signu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison

- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Violaine Badin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Nathalie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors

- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Nicolas Herault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Carol Granjon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare, point relais L'Arbresle
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune

- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Leïla Bouziane, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Franck de Guili, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Sylvie Dagnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses

- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,
- madame Christelle Cuvex Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Pierre-Jean Bourret, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire
- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire/Yssingeaux
- madame Muriel Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est

- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon

§ 4 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, et 5 :

- monsieur Jacky Tricaud, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Maryse Swit, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Patricia Chrétien, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Christine Large, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Carole Lablache, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meximieux
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Ghislaine Gras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Christelle Blot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Trévoux
- madame Denise Rousset-Surroque, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Thierry Romero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-michel Mila Alonso, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Valéry Lecomte, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Brigitte Margirier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère

- madame Dominique Vermote, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Daniel Chantelove, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Tania Ovsec, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Marie Fabrier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Stéphanie Guillon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Anne Setbon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Aurélie Ada, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Evelyne Nigra, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Sandrine Filiat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Ingrid Espinasson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Delorme, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Laurence Rosaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Frédéric Lopez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Nicolas Lollo, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Phillipe Durieu, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]

- monsieur Christophe Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Eric Bravard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Fabienne Salazard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montbrison
- madame Marie-Claude Maras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Fabrice Poinat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD
- madame Maud Vandewinckel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Marc Talmon, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Sylvain Collet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Givors
- monsieur El Hani Badreddine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- monsieur Sidi Ould, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Delphine Coupet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Saunier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Jacquet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Maria Zymek, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Neuville
- madame Fatima Ceccarelli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins
- madame Béatrice Raffed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Fons

- madame Isabelle Belli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Patrick Col, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tarare
- madame Assunta Viannay, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Aziz Chelghoum, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Fabienne Graziano, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Leila Ben-Abdelouahed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville
- monsieur Arnaud Pean, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville
- madame Myriam Chene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Catherine Eyraud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- monsieur Christian Junet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montmélian
- madame Catherine Fournout, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Stéphane Commun, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Franck Bianchin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Catherine Rabatel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Sallanches
- madame Audrey Ducognon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Menetrey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Nicolas Houari, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Jérôme Perrin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Guillaume Sartin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Régis Gelt, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-michel Vieil, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy

- madame Alexia Saint-Narcisse, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Eric Parsotam, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mérodie Hoarau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Issoire
- madame Elisabeth Leoty, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Laurent Rodde, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Patrick Pijoulat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Jessica Lejczyk, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Brioude
- madame Touria Harmane, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Philippe Coopmann, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Flour

Article 7 – Abrogation

La décision ARA n° 2017-37 DS Agences du 9 octobre 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2017-43 DS IPR du 8 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Rhône-Alpes,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros, aux personnes désignées à l'article 10 § 1
- dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, aux personnes désignées à l'article 10 § 2 et § 4

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 10 § 1, § 2 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article 10 § 1
- 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, aux personnes désignées à l'article 10 § 2, § 4 et § 5

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous

quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Délégués

§ 1 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 3 alinéa 1), 4, 5, 6, 7 alinéa 1) :

- monsieur Gilles Desvaquet, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Nicolas Faillet, directeur des opérations
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Jean-Luc Minatchy, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée

§ 2 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2, 3 alinéa 2), 4, 5, 6, 7 alinéa 2) :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux

§ 3 Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Sylvie Rattier, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Belley
- monsieur Ludovic Venet, directeur ad interim au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Thierry Pottier, directeur au sein de l'agence de Thoiry
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Christiane Bugnazet, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Louis Leuci, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans
- madame Fabienne Tavel, directrice au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Philippe Conso, directeur au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- monsieur Gilles Vantornout, directeur au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Odile Semet, directrice au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Françoise Champigneul-Joubert, directrice au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble Musset
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix

- madame Anne Robert, directrice au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Nathalie Jeanton, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Céline Hondareyte, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Catherine Dallègre, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Marie-Paul Geay, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, directrice au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucieux
- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Françoise Steffen, directrice au sein de l'agence de Bron
- monsieur Jeanmichel Valois, directeur au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- monsieur Yann Métais, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Anne Van den Berg, directrice au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Brigitte Montignot, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Valérie Darphin, directrice au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu,
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Neuville
- madame Dominique Corbel, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Louise Azzoug, directrice au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tarare
- madame Dominique Bidault, directrice au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sandrine Vasina, directrice ad interim au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Cécile Bodennec-Podeur, directrice au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Sandrine Vasina, directrice au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy

- madame Béatrice Delais, directrice au sein de l'agence d'Annemasse
 - madame Sandrine Jacob, directrice au sein de l'agence de Cluses
 - madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
 - monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches
 - madame Marie-France Rapinier, directrice au sein de l'agence de Seynod
 - madame Marie-Claude Frossard, directrice au sein de l'agence de Thonon les Bains
 - monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence de Ville-la-Grand
 - monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
 - monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
 - monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon Nord
 - madame Isabelle Feydel, directrice au sein de l'agence de Montluçon Sud
 - monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
 - monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
 - madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
 - monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
 - madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
 - madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
 - monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire
 - monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
 - monsieur Boris Surjon, directeur au sein de l'agence de Chamalières
 - madame Nathalie Desgeorges, directrice au sein de l'agence de Clermont Ouest
 - madame Gisèle Ruelle, directrice au sein de l'agence de Thiers/Ambert
 - madame Huguette Teyssot, directrice au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
 - monsieur Denis Vareille, directeur ad interim au sein de l'agence de Saint-Flour
-
- madame Marie Saïeva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Pascale Blanc-Bresse, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
 - madame Catherine Mandran, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
 - madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
 - monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
 - madame Florence Masse-Navette, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aubenas
 - madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
 - madame Marie-Agnès Rossignol, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
 - monsieur David Chabal, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte
 - madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
 - monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon,
 - madame Cécile Cecchetto, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Briffaut
 - monsieur Cédric Fayol, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Hugo
 - madame Marie-Laure Fournaise, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
 - monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
 - madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
 - madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
 - madame Catherine Krebs, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - madame Isabelle Liétard, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
 - monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
 - madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
 - madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Voiron
 - monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
 - madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
 - monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
 - monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
 - madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
 - monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne
Châteaueux
 - madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-
Etienne Clapier

- madame Annick Chovet Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Marielle Geai, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon-Confluence
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Emmanuelle Cartellier Gaste, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Part-Dieu
- monsieur Denis Lecouteux, directeur adjoint au sein de l'agence d'Oullins
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- madame Nathalie Comte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest

- monsieur Jean-Michel Le Goff, directeur adjoint au sein de l'agence de Tarare
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune

- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Laurent Chaize, directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Claudine Gruffy, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy

- madame Stéphanie Puaud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-enVelay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-enVelay
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Lydie Aurignac, directrice adjointe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol
- monsieur Christophe Mondière, directeur adjoint au sein de l'agence de Chamalières
- madame Eliane Faucher-Bernard, directrice adjointe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Lila Boudellal, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Emmanuelle Roigt, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Aziza Krimou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Ferreol Palau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse

- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux, point relais Miribel
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- madame Leila Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Amandine Gaude, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Raymond Monso, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Marc Bidaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Yves Bo, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Michèle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Eric Perdriol, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Sébastien Point Rivoire, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Claude Habauzit, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Aubert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Stéphane Pérez, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Pascale Clavel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marie-Claire Briard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Patricia Gebel Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jacques Roux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Chantal Tournoud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europe
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Laurence Gallezot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Isabelle Facomprez-Blanquart, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Philippe Urvoa, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Valérie Colin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Florence Sanfilippo, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Anne-Laure Musy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Christelle Berthelon Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Mathieu Tournier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Joëlle Seux, adjointe au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Amal Guergouz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Evelyne Chabert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Frédérick Mathieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Marcellin
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Evelyne Cartier-Millon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Moufida Roussin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Voiron
- madame Valérie Pelerin, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Voiron

- monsieur Thierry Desanglois, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Eléazar Mbock, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- madame Pascale Julien, responsable d'équipe appui au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Claude Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Violaine Badin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Martine Gayte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Géraldine Busseuil Gimenez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Loubna Benaabella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Marie-Christine Marion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images

- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Odile Bernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Nathalie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Pascale Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Lajouannique, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Sandra Bertolino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Cadres
- monsieur Xavier Santas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Isabelle Blancardi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Danielle Zangodjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Véronique Brethenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Michèle Marti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Nicolas Herault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- monsieur Christophe Vella, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fabienne Provo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Yvette Cherpain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Carol Granjon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons

- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare, point relais L'Arbresle
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Annie Frison-Perruchaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Eric Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Leïla Bouziane, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Marion Henocq, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Christine Hummel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Nathalie Miquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Bani sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Stéphane Coutantic, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Franck de Guili, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Karine Pugin, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Sylvie Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Jocelyne Lagrange, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

- madame Maryna Perret, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Agnès Goliard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Chadia Limam, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Elsa Rousson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- monsieur Olivier Dentand, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marie Roattino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, adjoint au sein de l'agence de Meythet
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Fabiana Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Anne-Claire Berthelot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches,
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Dubray, adjointe au sein de l'agence de Seynod,
- madame Christelle Cuvex Combaz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Gaëlle Pelud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Nord
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- madame Marie-Claire Monty, adjointe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Pierre-Jean Bourret, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire
- madame Françoise Meyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire

- monsieur Thomas Jouve, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol-sur-Loire/Yssingeaux
- madame Muriel Delos, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Julien Lalitte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Mathieu Lanore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Michel Patural, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Poulossier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Sylvain Poinson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Jacky Tricaud, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Maryse Swit, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Patricia Chrétien, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Christine Large, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Viviane Pommerel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Carole Lablache, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meximieux
- madame Martine Neyron, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Florence Lassara, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Ghislaine Gras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thoiry
- madame Christelle Blot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Trévoux
- madame Denise Rousset-Surroque, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Thierry Romero, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-michel Mila Alonso, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Dondenne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montélimar

- madame Sandra Meffre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Valéry Lecomte, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Brigitte Margirier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Patrice Clément, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Daniel Chantelove, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Tania Ovsec, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Fontaine
- madame Marie Fabrier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Alliés
- madame Stéphanie Guillon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Cadres
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Grenoble Musset
- madame Anne Setbon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Aurélie Ada, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Evelyne Nigra, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Côte St André
- madame Sandrine Filiat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Ingrid Espinasson, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Delorme, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Laurence Rosaz, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Frédéric Lopez, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Marcellin
- monsieur Jean-Michel Miard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères

- monsieur Nicolas Lollo, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Jacquet-Halloul, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- madame Florence Chatelain, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Voiron
- monsieur Phillipe Durieu, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Christophe Martin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Eric Bravard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Firminy
- madame Fabienne Salazard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montbrison
- madame Marie-Claude Maras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Mireille Lafont, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Laurence Pommarel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaureux
- monsieur Fabrice Poinat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD
- madame Maud Vandewinckel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Marc Talmon, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Sylvain Collet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Bron
- madame Djahida Rebhi, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Givors
- monsieur El Hani Badreddine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- monsieur Sidi Ould, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Cadres
- madame Delphine Coupet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Olivier Saunier, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Valérie Jacquet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Maria Zymek, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Neuville
- madame Fatima Ceccarelli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins

- madame Béatrice Raffed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Isabelle Belli, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Patrick Col, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tarare
- madame Assunta Viannay, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Aziz Chelghoum, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Trincal, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Assia Boumediene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Fabienne Graziano, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Leila Ben-Abdelouahed, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville
- monsieur Arnaud Pean, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Albertville
- madame Myriam Chene, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Catherine Eyraud, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- monsieur Christian Junet, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montmélian
- madame Catherine Fournout, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- monsieur Stéphane Commun, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Franck Bianchin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Annemasse
- madame Catherine Rabatel, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Meythet
- madame Claude Cousin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Sallanches
- madame Audrey Ducognon, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Véronique Menetrey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne-Lise Birraux, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Ville-la-Grand

- monsieur Nicolas Houari, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Nord
- monsieur Jérôme Perrin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Montluçon Sud
- monsieur Guillaume Sartin, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Régis Gelt, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jean-michel Vieil, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Vichy
- madame Alexia Saint-Narcisse, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Eric Parsotam, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mélie Hoarau, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocard-Souchayre, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Issoire
- madame Elisabeth Leoty, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Laurent Rodde, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Patrick Pijoulat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Jessica Lejczyk, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Brioude
- madame Touria Harmane, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- monsieur Philippe Coopmann, référent réglementaire et applicatif au sein de l'agence de Saint-Flour

§ 4 Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 3 alinéa 2), 4, 5, 6, 7 alinéa 2) :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Dominique Borel, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Franck Mas, directeur au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Thierry Lesage, directeur des plateformes pour les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire

- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de la plateforme de la plateforme de traitements centralisés des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du cantal et de la Haute-Loire
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Michel Raymond, adjoint au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production SAD
- monsieur Antoine Darbeda, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme de production SAD

§ 5 Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 7 alinéa 2) :

- monsieur Gilles Artaud, responsable de service réglementation applicatifs

Article 11 – Abrogation

La décision ARA n° 2017-38 DS IPR du 9 octobre 2017 est abrogée.

Article 12 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision Co n° 2017-03 DS DR du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Corse et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- monsieur Jean Marie Marcaggi, directeur des opérations
- monsieur Jean Fabrice Laudato, directeur des ressources humaines
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, et à monsieur Vincent Fillippi, adjoint au directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean Fabrice Laudato, directeur des ressources humaines, au sein de Pôle emploi Corse à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Fillippi, adjoint au directeur régional adjoint
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, et à monsieur Vincent Fillippi, adjoint au directeur régional adjoint à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques, et à madame Sabine Evrard, chargée du contentieux demandeur d'emploi, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint.
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à monsieur Jean Fabrice Laudato, directeur des ressources humaines, et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Corse, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12– Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, et à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, et de monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, à monsieur Jean Marie Marcaggi, directeur des opérations, et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du

Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean Fabrice Laudato, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint

Section 7 – Divers

Article 18 – Endos des chèques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à monsieur Vincent Filippi adjoint au directeur régional adjoint, et à madame Corinne Girardin responsable comptable à l'effet de

procéder, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

Article 19 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 20 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Article 21 – Insertion par l'activité économique (IAE)

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-dessous à l'effet de prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément :

- monsieur Dominique Garnier, responsable réglementaire et applicatif à la direction des opérations
- madame Marie Dominique Chiarisoli, direction des opérations

Article 22 – Abrogation

La décision Co n° 2016-05 DS DR du 7 juillet 2016 est abrogée.

Article 23 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 9 novembre 2017.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision PdL n° 2017-29 CPLU du 9 novembre 2017

Composition de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Pays de la Loire

Le directeur régional de Pôle emploi des Pays de la Loire,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-611 du 21 septembre 2012 relative à la composition et les attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Pays de la Loire :

- monsieur Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne
- monsieur Nicolas Simon, directeur territorial délégué de la Sarthe
- monsieur Pierre Perrault, directeur territorial délégué Nantes Périphérie et Vignoble
- madame Anne Dauchez, directrice territoriale déléguée Nord Loire et Atlantique
- madame Magali Segonds, directrice territoriale déléguée Nantes Ville
- madame Catherine Airiaud, directrice territoriale déléguée Bassin la Roche littoral
- madame Valérie Couturier, directrice territoriale déléguée Bocage Sud Vendée
- madame Sophie Aubin, directrice territoriale déléguée Bassin d'Angers
- monsieur Philippe Barnabe, directeur territorial délégué Hors Angers
- monsieur David Marez, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Nathalie Olivier Goloubenko, responsable du service développement RH et compétences.

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Pays de la Loire, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Pays de la Loire :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociales
- monsieur Olivier De Cassagnac, directeur des relations sociales et des conditions de travail
- monsieur David Marez, directeur de la gestion des ressources humaines.

Article 3

La décision PdL n° 2016-14 CPLU du 24 mai 2016 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 9 novembre 2017.

Alain Mauny
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2017-30 DS Agences du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnelle,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu l'accord national interprofessionnel du 23 décembre 2008 portant reconduction du dispositif des conventions de reclassement personnalisé (CRP),

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et aides versées par Pôle emploi

§ 1 A l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les

recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code déléguation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Sophie Tillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi Nantes Centre
- madame Alice Davailaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Pascal Ratier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Giraud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Violaine Asselin, directrice adjointe du pôle emploi de Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésar, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay,
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Corine Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Eric Thiévent, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Cadres, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Jean-Pascal Bousquet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Cadres
- madame Guillemette Michaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Cadres
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Corinne Vannier, directrice adjointe du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain

- madame Gaëlle le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Isabelle Kerviche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Marie-Ange Tregret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Raynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Coullon, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Sterenn Perron, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson

- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac jusqu'au 28 février 2018
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi d'Angers Capucins, jusqu'au 28 février 2018
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe jusqu'au 28 février 2018
- madame Laurence Yquel, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saumur

- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent réglementaire et applicatif
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet

- madame Audrey Josse, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château Gontier
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest

- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Bœuf, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval, directrice du pôle emploi de Mamers
- madame Karine Bouhier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Mickaël Rizzi, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi des Herbiers, du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu

- madame Muriel Catroux, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Fabienne Foucaud, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Luçon.

§ 2 Délégation de signature est donnée, à titre permanent aux personnes désignées à l'article 5, et à titre temporaire aux personnes désignées à l'article 6, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations, ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Service des prestations et autres aides versées par Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre ces décisions.

Article 3 – Ordres de service, actes et correspondances, congés et autorisations d'absences, plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité, les autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région – et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Article 4 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 à 4 :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay

- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain et, jusqu'au 31 décembre 2017, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Cadres
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de La Baule Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Céline Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Château du Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval, directrice du pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon.

Article 6 – Délégués temporaires

§ 1er En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficiant des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 à 3, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Sophie Tillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi Nantes Centre
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère

- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Pascal Ratier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Violaine Asselin, directrice adjointe du pôle emploi de Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, à compter du 1^{er} décembre 2017
- monsieur Jean-Pascal Bousquet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Cadres
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Corinne Vannier, directrice adjointe du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Isabelle Kerviche, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Michèle Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Raynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Coullon, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande,
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande

- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac
jusqu'au 28 février 2018
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe,
jusqu'au 28 février 2018
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Audrey Josse, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéto, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne

- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne

- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Marie-Elisabeth Giroux, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié

- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare

- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe

- madame Delphine Bœuf, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Karine Bouhier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers

- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Stéphanie Le Fevre Auvinet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Mickaël Rizzi, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers

- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Fabienne Foucaud, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe, pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficiant des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 et 2, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Alice Davailaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Emmanuelle Ricordeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Brigitte Gaudin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Céline Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Corine Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Guillemette Michaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Cadres
- madame Régine Beneteau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Rezé
- madame Sylvie Legendre, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- madame Marie-Ange Tregret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Yoann Boucard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul
- madame Delphine Genest, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Soizic Bréheret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Mélanie Barbier, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi d'Angers Capucins, jusqu'au 28 février 2018
- madame Laurence Yquel, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent réglementaire et applicatif
- monsieur Loïc Leclinche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Cholet
- monsieur Kevin Doudard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau

- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château Gontier
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Pascale Vandestick Carreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Patrice Bonnier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Catherine Lecomte, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Annabel Besson, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé-sur-Sarthe
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- madame Valérie Pavageau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Johann Jegou, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi des Herbiers, du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018
- madame Muriel Catroux, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne-sur-Mer
- monsieur Patrick Groussard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Robin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Luçon.

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Article 8 – Prestations en trop versées : remises de dettes et recours gracieux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après au §2 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- accorder la remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du

travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions prises par les agents placés sous leur responsabilité en application de l'article VII ci-dessus.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au §1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Sophie Tillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi Nantes Centre
- madame Alice Davailaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Pascal Ratier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Giraud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Violaine Asselin, directrice adjointe du pôle emploi de Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésar, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay,
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Corine Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Eric Thiévent, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Cadres, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Jean-Pascal Bousquet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Cadres
- madame Guillemette Michaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Cadres
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé

- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Corinne Vannier, directrice adjointe du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Isabelle Kerviche, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Marie-Ange Tregret, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Raynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Coullon, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Sterenn Perron, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent règlementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant

- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac jusqu'au 28 février 2018
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi d'Angers Capucins, jusqu'au 28 février 2018
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe jusqu'au 28 février 2018
- madame Laurence Yquel, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saumur

- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent réglementaire et applicatif
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Audrey Josse, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château Gontier
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons

- monsieur Patrice Bonnier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Bœuf, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval, directrice du pôle emploi de Mamers
- madame Karine Bouhier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord

- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord

- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Mickaël Rizzi, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers

- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi des Herbiers, du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Fabienne Foucaud, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Luçon.

Article 9 – Abrogation

La décision PdL n° 2017-27 DS Agences du 11 octobre 2017 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 9 novembre 2017.

Alain Mauny
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2017-31 DS IPR du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2014-144 du 1er septembre 2014 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Pays de la Loire,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations en trop versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

Article 3 – Délégués

Bénéficient des délégations permanentes de signature données aux articles 1 et 2 de la présente décision, les personnes désignées ci-après :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Céline Vailhen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Sophie Tillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi Nantes Centre
- madame Alice Davailaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Pascal Ratier, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Giraud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Caroline Lamoureux, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Violaine Asselin, directrice adjointe du pôle emploi de Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésar, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay,
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Hervé Camenen, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Corine Tessier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Nantes Chantenay

- monsieur Eric Thiévent, directeur ad interim du pôle emploi de Nantes Cadres, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Jean-Pascal Bousquet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Cadres
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Corinne Vannier, directrice adjointe du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Gaëlle le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 novembre 2017
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Isabelle Kerviche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Herblain
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Pornic
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic, jusqu'au 30 novembre 2017
- monsieur Jérôme Gantois, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Marie-Ange Tregret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Pornic
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Laurent Fatin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 décembre 2017
- monsieur Raynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requier, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Régine Hachet, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- monsieur Olivier Coullon, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1^{er} décembre 2017
- madame Sterenn Perron, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Trignac
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Sandrine Bazin-Dourland, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande

- monsieur Philippe David, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Machecoul

- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac jusqu'au 28 février 2018
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Roseraie

- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi d'Angers Capucins, jusqu'au 28 février 2018
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe jusqu'au 28 février 2018
- madame Laurence Yquel, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur

- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saumur

- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent réglementaire et applicatif
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Audrey Josse, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mayenne
- monsieur François Potier, directeur du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Château Gontier

- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval St Nicolas

- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- monsieur Didier Bernard, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Gare

- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant Alix, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Bœuf, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Valérie Delval, directrice du pôle emploi de Mamers
- madame Karine Bouhier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Yves Pied, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Arnaud Perriot, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Mickaël Rizzi, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud

- madame Jannie Baud, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent réglementaire et applicatif ad interim, pôle emploi des Herbiers, du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018
- madame Céline Nué-Barthe, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Fabienne Foucaud, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- monsieur Hervé Vivion, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référent réglementaire et applicatif, pôle emploi de Luçon.

Article 4 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application

n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Article 5 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le

montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Article 6 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et de monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire, monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services.

Article 7 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher en charge de la performance sociale, directeur régional adjoint, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

Article 8 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 300 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 300 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

Article 9 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 10 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 11 – Abrogation

La décision PdL n° 2017-28 DS IPR du 11 octobre 2017 est abrogée.

Article 12 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 8 novembre 2017.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2017-32 DS PTF du 9 novembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction de la production de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-12, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative au cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-27 du 20 mai 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative au principe de séparation des activités d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des activités de contrôle de la recherche d'emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 - Prestations et aides attribuées par Pôle emploi

Article 1 – Délégués permanents

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions relatives au renouvellement du bénéfice de l'allocation prévue aux articles L. 5423-1 et suivants du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrice Gérard, responsable d'équipe gestion prestations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Bénédicte Lorand, responsable d'équipe allocations formations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions relatives au renouvellement du bénéfice de l'allocation prévue aux articles L. 5423-1 et suivants du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées.

La même délégation permanente de signature est également donnée à madame Sophie Poirou, responsable d'équipe allocations formations.

Article 2 – Délégués temporaires

En l'absence de monsieur Patrice Gérard, les agents du pôle gestion prestations désignés ci-après bénéficient, à titre temporaire, d'une délégation de signature à l'effet de signer les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- monsieur Florent Bochereau, gestionnaire appui
- monsieur Olivier Cathelineau, gestionnaire appui
- madame Géraldine Cottenceau, gestionnaire appui
- madame Nathalie Delahaye, gestionnaire appui
- madame Isabelle Deschanel, gestionnaire appui
- madame Christiane Thomas, gestionnaire appui
- madame Amel Juhel, gestionnaire appui
- monsieur Philippe Trouvat, gestionnaire appui
- monsieur Ricardo Van Dieren, gestionnaire appui
- madame Sandra Ouvrard, gestionnaire appui
- madame Marie-Christine Lemesle, gestionnaire appui
- madame Claudine Conan, gestionnaire appui
- madame Jennifer Nadal, gestionnaire appui
- madame Radia Nicolaizeau, gestionnaire appui.

Section 2 - Recouvrement

Article 3 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remises de dettes, admission en non valeur et contraintes

§ 1er Délais de remboursement

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion,

- 3) statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion,
- 3) statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Remises de dettes

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire, madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi.

c) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

§ 3 - Admission en non-valeur

a) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

b) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi.

c) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

§ 4 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en

trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et en assurer l'exécution.

Article 4 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n° 2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes dues à titre de sanction, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- le cas échéant, les décisions relatives au recouvrement de la contribution mentionnée à l'article 9 de l'ordonnance susvisée n°2006-433 du 13 avril 2006.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, et de madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, bénéficie de la délégation de signature, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux.

Article 5 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard visées à l'article IV, et en assurer l'exécution.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux.

Article 6 – Contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, signer, dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige en matière de recouvrement, tant en demande

qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1°) à b-4°) de l'article 1 de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 7 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1er - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services et à madame Sophie Daburon, responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1er du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi
- madame Benedicte Potiron, référente réglementaire et applicatif à la direction de la production de services
- madame Hélène Mathe, référente réglementaire et applicatif à la direction de la production de services

Section 3 - Fonctionnement général

Article 8 – Ordre de mission, congés et autorisations d'absence

§ 1er Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- les correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi, à madame Sophie Daburon responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi et à monsieur Régis Mareau, responsable du service régional aux entreprises, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- signer les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,

- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrice Gérard, responsable d'équipe gestion prestations, à madame Bénédicte Lorand, responsable d'équipe allocations formations, à monsieur Frank Denaud, responsable d'équipe 3949, et à madame Isabelle Martinot, responsable d'équipe 3949, ainsi qu'à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, à madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe 3995/forces de prospections téléphoniques, jusqu'au 30 novembre 2017, à madame Aurélie Jaunin, responsable d'équipe 3995/forces de prospections téléphoniques, à compter du 1^{er} décembre 2017, à monsieur Dominique Hevin, responsable d'équipe grands comptes et à madame Sophie Daburon, responsable du service de contrôle de la recherche d'emploi dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire :

- signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

La même délégation permanente de signature est également donnée à madame Sophie Poirou, responsable d'équipe allocations formations.

Article 9 – Territorialité

La direction de la production des services ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet des articles 1 à 7 de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 10 – Abrogation

La décision PdL n° 2017-22 DS PTF du 29 août 2017 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 9 novembre 2017.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire